



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lignes Arras Saint-Pol Etaples

Question écrite n° 21342

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent à dynamiser la liaison ferroviaire Etaples-Saint-Pol-Arras. Il apparaît indispensable, pour le département du Pas-de-Calais, que cette liaison ferroviaire, contrairement à l'annonce faite en 1995 par la SNCF, ne soit pas supprimée, mais améliorée et dynamisée. Avec le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais et les élus locaux, il exprime le souhait, qui est celui des comités de lignes et notamment celui du comité de lignes Arras-Saint-Pol-Etaples, d'une adaptation de cette ligne ferroviaire départementale.

Texte de la réponse

Une première phase de modernisation de la ligne ferroviaire Arras-Étaples-Le Touquet a été prévue dans le cadre du contrat de plan État-région conclu pour la période 2000-2006. Elle concerne la section comprise entre Arras et Saint-Pol-sur-Ternoise. Les travaux envisagés consistent en une modernisation de la signalisation, des modifications de tracé permettant des relèvements de vitesse, des aménagements des quais de gares et de la signalétique, ainsi que la création d'un franchissement de voies souterrain en gare de Saint-Pol. Ces travaux permettront l'amélioration de l'exploitation de cette ligne et du confort des voyageurs. En terme de calendrier, les études d'avant projet relatives à cette opération sont achevées et les études détaillées du projet sont engagées depuis le deuxième semestre 2002. Les travaux devraient donc succéder à cette phase d'études pour une mise en service prévue pour le milieu de l'année 2005. Il reviendra au conseil régional du Nord - Pas-de-Calais de décider du niveau de service à mettre en oeuvre lors des réorganisations de dessertes qui accompagneront l'achèvement de cette opération, dans le cadre de ses compétences en matières d'organisation des dessertes ferroviaires régionales.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21342

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5320

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 9977